

N° 25-01-07

EXTRAIT **DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS** **DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre janvier, le Conseil Municipal de la commune de BREUIL-BOIS-ROBERT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Bernard MOISAN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 janvier 2025.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 11
Présents : 9
Votants : 10

PRÉSENTS : M.M. MOISAN (Maire), DELAUDA, ROUXEL (arrivé à 18h36), MANIANGA-KEYET, DA SILVA PEDRO, KERJEAN, FORTIN.
Mmes DESPINS, VOLLAND.

EXCUSÉE : Mme JACQUENET (pouvoir à M. DA SILVA PEDRO).

ABSENTS : M. ROUXEL (avant 18h36) - Mme FOURNET.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme VOLLAND.

OBJET : Ajout d'un produit à la régie unique de recettes

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;
Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Considérant la délibération n° 18-09-11 en date du 7 septembre 2018 de création d'une régie unique de recettes ;

Considérant la délibération n° 23-04-35 en date du 13 avril 2023 ajoutant un nouveau produit à la régie unique de recettes ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

. décide de modifier l'article n° 2 de la délibération n° 23-04-35 afin d'ajouter un produit qui pourra être encaissé dans cette régie : cautions pour emprunts de jeux à la bibliothèque/ludothèque municipale ;

. indique que les autres articles de la délibération restent inchangés.

Envoyé en préfecture le 27/01/2025

Reçu en préfecture le 27/01/2025

Publié le **27 JAN. 2025**

ID : 078-217801042-20250124-DEL_25_01_07-DE



La régie encaisse donc désormais les produits des :

	Compte d'imputation
<i>Participations stationnements gens du voyage, forains, vendeurs ambulants</i>	7032
<i>Locations de la salle polyvalente</i>	752
<i>Dons et quêtes mariages ou parrainages républicains</i>	756
<i>Photocopies</i>	756
<i>Participations aux manifestations organisées par la commune (repas, sorties)</i>	75888
<i>Vente de boissons ou nourriture lors des manifestations organisées par la commune</i>	75888
<i>Location de matériel (barnums, friteuses...)</i>	75888
<i>Cautions emprunts jeux à la bibliothèque/ludothèque municipale</i>	75888

Les imputations budgétaires sont mentionnées à titre indicatif afin d'apporter les précisions nécessaires sur les recettes autorisées et les rendre les plus exhaustives et limitatives possibles. En cas d'évolution de la nomenclature comptable, seule la nature de la recette sera prise en compte.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

En Mairie, le 27 janvier 2025.

Le Maire,
Bernard MOISAN